

2. d'étendre à l'Eglise universelle la Messe et l'Office de Marie Médiatrice de toutes les grâces.

II. Le Congrès recommande aux prêtres d'expliquer aux fidèles, dans la prédication et les catéchismes, la doctrine de la Médiation de la très sainte Vierge, et de répandre les ouvrages qui exposent cette doctrine, par exemple: les "Gloires de Marie" de saint Alphonse de Liguori, le "Coeur admirable" de saint Jean Eudes, le "Traité de la Vraie Dévotion à la sainte Vierge", et le "Secret de Marie" du Bienheureux Grignion de Montfort.

III. Le premier Congrès marial de Québec recommande la récitation quotidienne du chapelet. Il émet le voeu qu'on le récite en famille autant que possible, et que les fidèles prennent la pieuse habitude de le dire souvent en présence du très Saint Sacrement, afin de gagner l'indulgence plénière accordée par le Souverain Pontife Pie XI. Le Rosaire, par la multiplication des "Ave", demande à Marie toutes les grâces dont nous avons besoin "maintenant et à l'heure de notre mort"; par la méditation des mystères, il rappelle tout ce que Jésus et Marie ont accompli en commun pour opérer notre salut. Le Congrès marial émet, en même temps, le voeu que les fidèles de nos paroisses assistent assidûment aux exercices du mois du Rosaire.

IV. 1. Le Congrès marial recommande instamment aux fidèles de garder la pieuse habitude de porter le scapulaire, ou du moins, la Médaille scapulaire.

2. La Médaille miraculeuse étant, depuis un siècle, le grand instrument dont la très sainte Vierge s'est servi pour répandre ses faveurs sur les hommes, le Congrès marial recommande à tous de se la faire imposer et de la porter ensuite comme un signe d'appartenance à la Mère de Dieu.

3. Le Congrès souhaiterait que l'on fasse, chaque année, dans les paroisses du diocèse, une procession en l'honneur de la très sainte Vierge, le jour solennel de l'Assomption.

V. Le Congrès recommande particulièrement aux fidèles de ne pas oublier de réciter l'Angélus trois fois par jour, au son de la cloche. L'Angélus rappelle, en effet, le grand mystère de l'Incarnation du Verbe, qui ne s'est opéré qu'avec le consentement de Marie, premier acte de sa Médiation.

VI. Le Congrès encourage le clergé et toutes les autorités sociales à lutter contre l'usage du blasphème, spécialement du blasphème contre la sainte Vierge.

VII. Les Congrégations de la très sainte Vierge étant l'un des moyens les meilleurs de propager la dévotion envers la très sainte Vierge et d'assurer la conservation de l'esprit chrétien au sein de nos populations, le Congrès émet le voeu que les Congrégations de la très sainte Vierge se multiplient dans les paroisses